

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation 15 juin 2023

Date d'affichage 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.**

Représentés : **Laurence FOURNIER représentée par Anne-Josèphe CHARLOT, Marcel CHRISTEL représenté par Robert BESANÇON, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.**

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Pérennisation d'un emploi d'animatrice : création de poste

N° de délibération : 20230647

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le contrat à durée déterminé de madame Stéphanie JASPIERRE, au poste d'agent d'animation, arrive à son terme le 31/08/2023.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire rappelle la carrière de l'agent :

Madame Stéphanie JASPIERRE est sous contrat avec la collectivité depuis septembre 2019. L'agent a, depuis cette date, cumulé plusieurs renouvellements de contrat.

Aujourd'hui, le poste correspond à un besoin permanent et il y a lieu de régulariser la situation.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Accueillir-Animer et encadrer des groupes d'enfants (3-12 ans) pendant les temps périscolaires et/ou mercredis et/ou vacances scolaires.

- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service et en cohérence avec le projet pédagogique de la structure.
- Participer à la rédaction des projets pédagogiques.
- Participer à l'évaluation des projets par session (réunion-bilan).
- Appliquer et contrôler le cadre réglementaire d'un accueil de loisirs.

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 pour assurer les missions listées ci-dessus.

L'emploi relève de la catégorie C et relève du grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande également à l'organe délibérante l'autorisation à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Monsieur le maire informe que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 au budget primitif de la collectivité.

Le conseil après en avoir délibéré, décide :

DE CREER un emploi permanent sur le grade correspondant au cadre d'emploi des adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique c pour effectuer les missions d'agent d'animation à temps complet.

D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
19	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

